



2017/2145(DEC)

31.1.2018

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2016, section X – Service européen pour l'action extérieure
(2017/2145(DEC))

Rapporteur pour avis: Cristian Dan Preda

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires étrangères invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite que le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ait exécuté son budget administratif 2016 sans que des erreurs significatives aient été relevées; prend acte de l'augmentation du taux d'erreur par rapport à 2015, comme il ressort des contrôles ex post; insiste fortement sur la nécessité de renforcer les efforts pour réduire le taux significatif d'anomalies détecté dans les vérifications ex-ante des opérations financières;
2. relève qu'à la fin de 2016, 31,7 % des effectifs du SEAE venaient des États membres (25,3 % au siège et 40,8 % dans les délégations); demande une répartition plus équilibrée des effectifs, conformément à la décision 2010/427/UE du Conseil¹; salue l'engagement pris par la vice-présidente de la Commission et haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité devant le Parlement de remédier à l'actuelle surreprésentation des diplomates nationaux aux postes de chefs de délégation;
3. prend acte avec satisfaction du fait que les 13 États membres qui ont adhéré à l'UE depuis 2004 représentent 19,6 % de l'ensemble des effectifs de grade AD du SEAE, et s'approchent ainsi de la part qu'ils représentent dans la population de l'Union (20,6 %); attire l'attention, cependant, sur le fait qu'ils ne représentent que 13,28% des postes d'encadrement et souligne que, tout en respectant une politique de recrutement fondée sur le mérite, il convient d'augmenter ce pourcentage pour reproduire, au sein du SEAE, la part que ces États représentent dans la population de l'Union;
4. exprime une nouvelle fois son inquiétude face aux déséquilibres entre les hommes et les femmes au sein du personnel du SEAE au niveau de l'encadrement; prend acte de la légère progression du nombre de femmes aux postes d'encadrement et souligne que de nouveaux efforts devraient avoir lieu pour relever le taux actuel (23,99 %); se félicite, dans ce contexte, de la mise en place, par le Secrétaire général du SEAE, d'une task force sur le genre;
5. relève que la mise en œuvre, par le SEAE, de la réduction obligatoire de 1 % du personnel statutaire s'est poursuivie en 2016; souligne toutefois qu'il faut que les objectifs ambitieux des politiques extérieures de l'Union définis dans la stratégie globale bénéficient de moyens suffisants, aussi bien au siège que dans les délégations de l'Union; insiste sur le fait que l'efficacité de l'action de l'Union sur le terrain ne doit pas être freinée par une charge de travail démesurée du personnel, notamment dans les petites délégations ou lorsqu'une délégation est responsable de plus d'un pays;
6. se félicite de la mise en place d'un instrument de soutien aux missions pour apporter un soutien administratif centralisé aux missions de la PSDC; insiste sur le fait qu'il importe de se pencher sur le financement de cet instrument au moyen d'un cadre clair et

¹ Décision 2010/427/UE du Conseil du 26 juillet 2010 fixant l'organisation et le fonctionnement du Service européen pour l'action extérieure (JO L 201 du 3.8.2010, p. 30).

transparent pour l'affectation et l'utilisation de ses crédits, en maximisant l'impact des niveaux de dépenses préexistants, et ce afin qu'il ait un effet marqué et observable là où il est déployé;

7. salue le prêt de 200 millions d'euros octroyé pour améliorer la gestion de la politique immobilière et demande que ce prêt soit revu à la hausse;
8. relève que, tant en 2015 qu'en 2016, la Cour des comptes européenne a constaté des faiblesses dans les procédures de marchés publics organisées par des délégations de l'Union dont la valeur ne dépassait pas le seuil de 60 000 euros; se félicite des changements proposés, qui doivent être mis en chantier à partir de 2018, en ce qui concerne les modèles de formation et de marchés, et escompte une efficacité améliorée à cet égard;
9. invite le Conseil et le SEAE à satisfaire à l'obligation légale qui leur incombe de transmettre au Parlement européen, sans délai et sans que celui-ci n'en fasse la demande, tous les documents pertinents relatifs aux négociations portant sur des accords internationaux, y compris les directives de négociation, les textes convenus de commun accord et les procès-verbaux de chaque cycle de négociation, conformément à l'article 218, paragraphe 10, du traité FUE, en vertu duquel «le Parlement européen est immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes de la procédure»; rappelle au Conseil et au SEAE qu'en raison du non-respect de l'article 218, paragraphe 10, la Cour de justice de l'Union européenne a déjà annulé par le passé des décisions du Conseil relatives à la signature et à la conclusion de plusieurs accords, et souligne que l'approbation de nouveaux accords par le Parlement, comme l'accord de partenariat global et renforcé avec l'Arménie, pourrait également être suspendue à l'avenir jusqu'à ce que le Conseil et le SEAE satisfassent à leurs obligations;
10. constate avec satisfaction qu'à la suite des conclusions de la Cour des comptes européenne en 2015-16 indiquant l'existence de certaines faiblesses dans les procédures de recrutement des agents locaux des délégations et dans les procédures de passation des marchés organisées par les délégations, certaines mesures ont été prises pour améliorer la qualité des procédures engagées par le SEAE à partir de 2018; souligne toutefois que ces améliorations doivent porter sur le fond et se traduire par des progrès clairs et mesurables en termes de responsabilité et de transparence de la part du SEAE;
11. constate que le SEAE n'a pas encore réagi à la recommandation formulée dans le rapport spécial n° 14/2013 de la Cour des comptes qui demande l'élaboration d'un plan d'action détaillé pour renforcer l'efficacité de l'aide de l'Union à la Palestine; engage le SEAE à mettre pleinement en œuvre cette recommandation en coopération avec la Commission;
12. se félicite de la décision adoptée par l'Union dans le sillage de la recommandation de la Médiatrice européenne de proposer des stages rémunérés dans ses délégations à l'étranger, ce qui les rendra accessibles également aux jeunes qui disposent de ressources financières limitées, dans le respect du principe de non-discrimination.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	23.1.2018
Résultat du vote final	+: 49 -: 6 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Lars Adaktusson, Michèle Alliot-Marie, Francisco Assis, Petras Auštrevičius, Amjad Bashir, Bas Belder, Goffredo Maria Bettini, Victor Boștinaru, Elmar Brok, Klaus Buchner, James Carver, Fabio Massimo Castaldo, Lorenzo Cesa, Javier Couso Permuy, Arnaud Danjean, Georgios Epitideios, Eugen Freund, Michael Gahler, Iveta Grigule-Pēterse, Sandra Kalniete, Tunne Kelam, Janusz Korwin-Mikke, Andrey Kovatchev, Eduard Kukan, Ilhan Kyuchyuk, Ryszard Antoni Legutko, Sabine Lösing, Andrejs Mamikins, Alex Mayer, David McAllister, Tamás Meszerics, Francisco José Millán Mon, Clare Moody, Javier Nart, Pier Antonio Panzeri, Ioan Mircea Pașcu, Alojz Peterle, Tonino Picula, Jozo Radoš, Sofia Sakorafa, Alyn Smith, Jaromír Štětina, Dubravka Šuica, László Tőkés, Miguel Urbán Crespo, Ivo Vajgl
Suppléants présents au moment du vote final	Brando Benifei, Rebecca Harms, Marek Jurek, Jo Leinen, Miroslav Poche, Traian Ungureanu, Bodil Valero, Marie-Christine Vergiat
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Teresa Jiménez-Becerril Barrio, Barbara Kudrycka, Tiemo Wölken

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

49	+
ALDE	Petras Auštrevičius, Iveta Grigule-Pēterse, Ilhan Kyuchyuk, Javier Nart, Jozo Radoš, Ivo Vajgl
ECR	Amjad Bashir, Bas Belder, Marek Jurek, Ryszard Antoni Legutko
EFDD	Fabio Massimo Castaldo
PPE	Lars Adaktusson, Michèle Alliot-Marie, Elmar Brok, Lorenzo Cesa, Arnaud Danjean, Michael Gahler, Teresa Jiménez-Becerril Barrio, Sandra Kalniete, Tunne Kelam, Andrey Kovatchev, Barbara Kudrycka, Eduard Kukan, David McAllister, Francisco José Millán Mon, Alojz Peterle, Jaromír Štětina, Dubravka Šuica, László Tőkés, Traian Ungureanu
S&D	Francisco Assis, Brando Benifei, Goffredo Maria Bettini, Victor Boștinaru, Eugen Freund, Jo Leinen, Andrejs Mamikins, Alex Mayer, Clare Moody, Pier Antonio Panzeri, Ioan Mircea Pașcu, Tonino Picula, Miroslav Poche, Tiemo Wölken
VERTS/ALE	Klaus Buchner, Rebecca Harms, Tamás Meszerics, Alyn Smith, Bodil Valero

6	-
EFDD	James Carver
GUE/NGL	Javier Couso Permuy, Sabine Lösing, Miguel Urbán Crespo, Marie-Christine Vergiat
NI	Georgios Epitideios

2	0
GUE/NGL	Sofia Sakorafa
NI	Janusz Korwin-Mikke

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstentions